

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi soir, à huit heures et demie, en deuxième session ordinaire, sous la présidence de M. Edouard Roussel, adjoint.

Étaient présents : MM. Edouard Roussel, Chateley, Deschamps, Leblanc, Dewitte, adjoints.

Gomez, Pérois, Kimpé, Debaisieux, Leferve, Decock, Leparis, Nys, Douze, Corbais, Watremez, Builleul, Dusart, Cléry, Lepoutre, Despatre, Noelle, Gaydet, Segard, Cousu, Rousseau, Delattre, Dubois, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Eugène Motte, maire; Gilbert Sayet, adjoint; Carpentier, Hocque, Weil, conseillers municipaux.

M. Noelle est nommé secrétaire par la session.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril est adopté après une rectification de M. Achille Legris.

Le Conseil approuve le compte-rendu de l'exercice 1929 des dépenses imprévues de l'exercice 1929. Ces dépenses s'élevaient à 2.977 francs.

Le projet de budget de l'exercice 1930 est adopté. Le total des dépenses est de 10.000.000 francs.

A la Commission des Tramways

AUTORISATION D'EMPRUNT

M. Chateley, adjoint, donne lecture d'un projet tendant à l'autorisation de la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing à émettre un emprunt de un million et demi.

La Compagnie demande d'émettre un emprunt de deux millions. M. Chateley veut que le chiffre, il y a une somme de 500.000 francs destinée à construire une voie actuellement à l'étude entre Tourcoing et Halluin par Roncq. Or cette question n'est d'ordre d'urgence.

Quant au reste, l'adjoint ayant observé qu'il est nécessaire pour l'exécution de travaux votés par le Conseil municipal de donner à l'assemblée de la commune un mandat.

M. Baillieu demande que la question de cet emprunt soit renvoyée devant les Commissions.

M. Chateley lui répond que la question, en ce qui concerne les travaux à faire sur les lignes de Roubaix, est en ce qui concerne le matériel, il y a un rapport qui a été remis à la Commission.

Après une longue discussion s'engage entre la majorité et la minorité, car celle-ci a été épuisée par une riposte de M. Chateley qui rappelle à l'Administration que M. Baillieu avait fait voter des questions autrement importantes, comme la convention des Tramways sans les envoyer à l'étude.

Pendant plus d'une heure, on discute sur des questions très diverses, quelques injures même sont échangées. Finalement, M. A. Rousseau demande la clôture de la discussion. Elle est votée.

Les conclusions du rapport de M. Chateley sont ensuite adoptées. La minorité s'abstient.

La Compagnie des Tramways est donc autorisée à émettre un emprunt de 1.500.000 fr. pour exécuter les travaux prévus à Roubaix. L'avis est réservé sur la question de l'emprunt de 2.000.000 fr. destinée à la construction de la ligne de Tourcoing à Halluin par Roncq.

La nouvelle salle d'Exposition. — L'Administration ayant ouvert une adjudication restreinte entre les entrepreneurs roubaisiens pour le chauffage à vapeur à bas prix de la salle d'Exposition qui sera construite sur le terrain de l'Exposition, M. Paul Champallier a offert les conditions les plus avantageuses. Le Conseil autorise donc le maire à passer un marché avec lui.

Le collège de jeunes filles. — Le projet d'installation de l'éclairage et du chauffage dans l'habitation de la directrice comporte une dépense de 1092 francs. Le Conseil approuve le projet.

Budgets du Mont-de-Piété. — Les comptes de 1928 portant un excédent de recettes de 49.612 fr. 54, le budget supplémentaire de 1929 portant un déficit de 432 fr. 50 et le budget primitif de 1930 comportant 534.000 fr. de recettes et 512.750 fr. de dépenses, sont approuvés.

Les budgets des hospices. — Le Conseil approuve le compte administratif de 1928 qui a un excédent de recettes de 2.031 fr. 94 et le budget supplémentaire de 1929 qui comporte un excédent de recettes de 1.000 francs.

Subventions aux mutualités. — Sur la proposition des commissions, l'assemblée décide d'accorder 6 francs par an et par secrétaire à la Mutualité des Eaux de Roubaix-Tourcoing. C'est la moitié de leur cotisation. La somme totale sera de 408 francs.

Classement des rues. — Le Conseil décide le classement et la mise en état de viabilité de la rue Pharaon entre la rue de l'Ommelet et la rue Lacroix. La construction de la chaussée et des trottoirs coûtera 10.000 francs. Les propriétaires interviendront pour les deux tiers de la dépense.

Une décision en ce qui concerne la mise en état de viabilité de la rue de Courcelles. La dépense sera de 9.500 francs. Les propriétaires n'ont pas pris l'engagement de participer à la dépense, ne pourront justifier adhésion, utiliser l'aqueduc et demander l'achèvement du pavage.

Le Conseil décide de prolonger un projet de prolongement de la rue de l'avenue Linné à travers la propriété de M. Auguste Pennel, cela sous certaines conditions stipulées entre l'Administration et M. Pennel.

Les tramways Mongy. — Le Conseil est appelé à donner son avis sur l'emplacement des points d'arrêt et des kiosques-abris de la ligne de tramways Mongy de Roubaix à Leers et à Roubaix à Hem.

Pour la première, la Commission municipale a approuvé le projet de points d'arrêt qui lui était présenté en demandant qu'il soit élargi et, en plus, un arrêt facultatif au débouché de la rue Mollière. Les points d'arrêt seraient donc les suivants :

placé sur un autre point de la place et amélioré la suppression d'un nouveau poste placé d'Audenarde.

Le Conseil autorise ces modifications.

Les subventions pour les fêtes du Raverti, du Cul-de-Four et du Pile. — La subvention de 2.000 francs pour fêtes de quartier devait revenir cette année au Raverti. Mais le Comité de ce quartier préfère donner ses fêtes l'an prochain. La subvention peut donc, cette année, aller au Comité du Cul-de-Four. Les deux quartiers se sont mis d'accord ainsi. Quant au quartier du Pile, les Commissions municipales ont estimé qu'on pouvait lui accorder cette année la subvention disponible en 1931.

Ces conclusions des Commissions sont adoptées par le Conseil.

Les conclusions de la Commission des Travaux. Le Conseil décide que le chemin de la cour d'entrée de l'Institut Turgot sera pavé de la plus vite possible.

Il autorise MM. Dalle frères et Leconte, de Bousbosque, à traverser une bande de terrain appartenant aux villes de Roubaix-Tourcoing, avec une route de quatre mètres et un tuyau d'égoût.

Le Conseil de la commission intercommunale des eaux, il fixe à 5.000 francs le cautionnement à verser, en garantie de sa gestion, par M. Salez, receveur du Syndicat des Eaux de l'Esplanade.

Il approuve le budget primitif de 1929 du Syndicat de l'Esplanade.

Le Conseil indique deux lieux d'emploi des pavés neufs à fournir en 1929 pour l'entretien des chaussées est approuvé.

M. Facques-Leduc, rue du Curé, 2, est autorisé à utiliser, moyennant cent francs par an, l'écoulement de la canalisation à arc électrique situé en face du numéro 2 de la rue de la Gare.

Les effets d'habillement nécessaires aux sapeurs-pompiers, le Conseil approuve le marché de gré à gré passé avec MM. Harisart et Cie, de Paris; pour le banquet de Saint-Mamert, avec M. C. F. pour les articles d'habillement avec MM. Decoulange et Loizeux; pour la quincaillerie avec M. Bossu-Cuvelier; pour les effets de tréfilé, avec MM. Boutry, Isidore et Cie, de Valenciennes; pour les deux nouveaux avertisseurs, avec M. Emile Closset, de Bruxelles; M. Henri Vanrullen, de Wervicq-Nord fournira les tuyaux en chanvre.

Dans les mêmes conditions que précédemment, M. J. Claude Tréres, de Paris, fournira la collection de tissus nouveautés à l'École nationale des Arts Industriels.

M. Paul Deloffre obtient la fourniture des livres de prix aux cours municipaux de langues vivantes, avec un rabais de 12 fr. 50 0/0.

LA BLANCHISSERIE DE LINQS
OTTON-COCHÉ, à LOMME
(PASSE A ROUBAIX, Le Mardi)

Eau potable. — Par suite de la vidange du réservoir inférieur de Mouvaux, la pression d'eau potable sera un peu moins forte sur tout le réseau, pendant 48 heures, à partir d'aujourd'hui, samedi, à sept heures et demie du soir.

Halle Filpo. Meilleur marché que partout.

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les bureaux des renseignements et des mariages d'indigents seront fermés demain dimanche.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX
Les Communions Boites Dragées Chocolats
5, rue du Priez, Lille
du 28 mai

Naissances. — Juliette Dubuisson, avenue Julien-Lagache, 19; Alphonse Bousin, avenue Julien-Lagache, 19; Jean Béghin, rue Saint-Antoine, 30; — Stéphane Dintevicq, rue de la Paix, cour Guillaume-Lefebvre, 3; — Raymond Desnoiset, rue Bayart, 30.

Décès. — Charles Kesteloot, 61 ans, ajusteur, rue de la Basse-Masure, 22; — Marie Vanduyndaele, 2 mois, quai de Calais; — Clémentine Delcroix, 75 ans, sans profession, rue Fellart, 2.

TREFLE VAISSIER Savon
Porte-Bonneheur
Méfiez-vous des Contrefaçons

WATTELOS
La société chorale « Les Amis Réunis du Centre » se rendra à Tieghem (Belgique), le 13 juin prochain, pour participer à l'inauguration de la commune. Elle exécutera les chants de la commune à neuf heures et demie. Le soir, à six heures, un grand concert festival aura lieu avec le bienveillant concours de plusieurs sociétés des environs.

Les personnes qui désirent accompagner la société à Tieghem (Saint-Arnould) peuvent en demander le programme à M. Auguste Pennel, cela sous certaines conditions stipulées entre l'Administration et M. Pennel.

Les tramways Mongy. — Le Conseil est appelé à donner son avis sur l'emplacement des points d'arrêt et des kiosques-abris de la ligne de tramways Mongy de Roubaix à Leers et à Roubaix à Hem.

Pour la première, la Commission municipale a approuvé le projet de points d'arrêt qui lui était présenté en demandant qu'il soit élargi et, en plus, un arrêt facultatif au débouché de la rue Mollière. Les points d'arrêt seraient donc les suivants :

Place de la Liberté, rue du Bassin, rue Pierre-de-Roubaix, square Gambetta, rue Newton (jonction), rue Franklin, rue Dampierre, angle rue Mollière, en face du P. N. de Beauraupère, au-delà du P. N. de Beauraupère, rue de la Liberté, rue Bois-le-Duc, rue de Carlihem.

Quant à la question du kiosque-abri de la place de la Liberté, sera soumise plus tard au Conseil municipal.

Pour la ligne G, aucune observation n'a été faite et la Commission municipale se rait au projet qui porte les points d'arrêt suivants :

Rue Pierre-Motte, rue de la Tuilerie, rue des Longues-Haies, rue Sainte-Thérèse, rue du Tillou (jonction), rue de la Campagne, rue de Bouvines, rue d'Henri, rue Lesueur (église), place du Travail, rue David-Angers, avenue des Villars (jonction).

La presque totalité des habitants de ce quartier ont le conseil de mettre leur bonne volonté sous la protection de la Sainte-Vierge.

Une d'elles, Mlle Rachel Vandebulcke, dit à haute voix, au nom de toutes ses compagnes, un acte de consécration à la Sainte-Vierge.

Un service spécial de tramway avait été organisé et plusieurs voitures avaient été mises à la disposition de M. le directeur du pèlerinage pour l'aller et le retour.

Samedi 23, messes 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., 8 h. 1/2, 9 h., Ecole Saint-Gabriel, Tourcoing.

Dimanche 24, messes 5 h., 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., 8 h. 1/2, établissement Duval, 10, h. 1/2; offices depuis 2 heures.

Lundi, messes, 5 h. 1/2, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, Ecole rue Saint-Louis, Roubaix; 11 h., Société gymnastique l'Intépide, Roubaix. Le soir, 2 heures, réunion dominicale de Péronne-et-Mélanites; curé M. Liermann.

Le Pacifisme et les Catholiques

Avant de résumer la conférence donnée vendredi, à huit heures du soir, salle de la Maison des Œuvres, par M. A. Vanderpol, ingénieur à Lyon, nous répondrons aux questions qui nous ont été posées par plusieurs lecteurs relativement au but de la Société Graty, en en donnant les statuts :

I. — LA SOCIÉTÉ GRATY, considérant que la guerre est un mal dont l'humanité a le devoir de chercher à se débarrasser, et que les catholiques sont plus particulièrement tenus d'y travailler; car, comme le dit encore Pie X, « s'efforcer d'éviter au monde les réparations de la guerre, c'est se conformer aux préceptes de l'Évangile »; considérant que les principes de la morale chrétienne s'appliquent aussi bien aux rapports entre les peuples qu'aux rapports entre les individus, qu'il importe par suite d'amener les gouvernements à instituer entre des relations juridiques comme il en existe entre les hommes civilisés; considérant que le recours à la violence ne saurait être admis que s'il n'existe aucun autre moyen de se faire rendre justice, — se propose d'empêcher les guerres au tant que possible en encourageant à amener la solution pacifique des litiges internationaux par l'institution de relations juridiques entre les Nations, à la fois plus étroites et plus conformes aux principes de l'Évangile.

II. — LA SOCIÉTÉ GRATY se place sur un terrain exclusivement chrétien et pratique; CHRISTIEN, car, si elle réprouve la guerre, elle n'entraîne pas de réactions horribles qu'elle entraîne mais c'est surtout parce qu'elle est un mal et qu'elle est contraire à l'idéal porté aux hommes par Jésus-Christ; PRATIQUE, car, sans avoir la prétention de réaliser à brève échéance la « paix universelle », ou « les États-Unis du Monde », elle s'efforçera de répandre partout les idées qui ont été formulées dans son programme et de préparer les moyens propres à l'assurer et à la maintenir.

III. — LA SOCIÉTÉ GRATY n'est ni antimilitariste, ni antipatriote. Elle sait que le meilleur moyen de conserver la paix dans les temps troublés que traverse l'humanité, est d'avoir une armée forte et disciplinée, et de rendre ainsi à la civilisation le moyen de se défendre et de se défendre.

IV. — LA SOCIÉTÉ GRATY n'est ni antimilitariste, ni antipatriote. Elle sait que le meilleur moyen de conserver la paix dans les temps troublés que traverse l'humanité, est d'avoir une armée forte et disciplinée, et de rendre ainsi à la civilisation le moyen de se défendre et de se défendre.

Nous croyons qu'en présence de telles réactions, les catholiques de quelque parti politique, qui appartiennent à quelque parti politique, ne peuvent admettre à la Société Graty, de façon à permettre à ses orateurs de se proposer de mener à bien, de parler au nom d'un groupe compact, et de répondre ainsi avec honneur et encouragement que le Pape Pie X vient de leur donner.

La conférence que nous avons annoncée à ce jour, vendredi, à huit heures et demie, à la Maison des Œuvres, 85, rue des Ursulines, devant une belle assistance, M. l'abbé Leduc, supérieur du collège, a présidé M. A. Vanderpol, ancien élève de l'Institut.

Le conférencier a réitéré la cause de la guerre, à Roubaix, jeudi soir, mais en l'absence de M. l'abbé Leduc, M. l'abbé Leduc, supérieur du collège, a présidé.

Le succès de sa causerie s'est traduit par de nombreuses adhésions à la Société Graty.

Les Premières Communions L'Institut de l'Immaculée Conception place Notre-Dame de la Paix, le jeudi au milieu de la grande affluente des familles. Les diverses salles de l'établissement, mais plus spécialement la chapelle avaient été décorées avec un art délicat par les maitresses.

Trante-quatre premières communiantes ont été admises. Elles se sont approchées de la Sainte-Table. M. le chanoine Leduc, doyen de Saint-Christophe, a célébré la messe; aux vêpres, c'est M. le chanoine Debrabant, doyen de Notre-Dame, qui a officié. A la messe et aux vêpres, les allocutions ont été prononcées par M. l'abbé Paul Reboux, aumônier de l'Institut.

MM. le pro-doyen Gruson, le vice-doyen Gavelle, curé de N.-D. de Lourdes, et M. l'abbé Leduc, supérieur du Collège du Sacré-Cœur, assistaient à la cérémonie.

Les chants ont été interprétés par les élèves des maitresses avec beaucoup de piété comme aussi de talent.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — A l'occasion de la fête de la Pentecôte, la chorale de la paroisse donnera demain à la grand'messe de dix heures, une audition de la messe du Saint-Esprit, harmonisée de Mazingue, sous la direction de son chef, M. Joseph Vanhoutte.

Les soli seront chantés par M. Ludovic Lavoyrie, M. Emile Verchambre, directeur de la chorale, chantera l'O Salutaris, de Lefébure.

LA MARQUERITE
Le gîte d'été de la Maison Cornet, à Tourcoing, D'Éros.

Colléon entre deux voitures. — Vendredi, à dix heures du matin, deux chevaux attelés à un camion de MM. Roussel et Bonte, brasseurs, rue du Brun-Pain, qui stationnaient rue Faidherbe, furent pris de peur et partirent à fond de train par la rue des Epellines. Dans cette rue, en face de la fabrique de caoutchouc de M. Vancommelbecke, les chevaux du brasseur, heurtèrent le cheval de Mlle Watkens, de Neuville-en-Ferrain. Les équipages roulerent sur le sol. L'accident n'eut pas d'autre conséquence.

SIMPLE POLICE
Audience de vendredi. Présidence de M. Brocard, juge de paix, ministère public, M. Niderst, commissaire de police.

AFFAIRES DE TRAVAIL. — Pour défaut de travail, une amende de 5 fr. à un entrepreneur; 5 amendes de 5 fr. pour avoir occupé des ouvriers plus de 10 heures par jour sans avoir obtenu l'autorisation de M. le fabricant de tulle pour malpropre d'un atelier; une amende de 5 fr. à un marchand d'huile pour avoir fait porter un poids trop lourd sur un appentis.

LOI GRAMMONT. — Un franc d'amende à Georges Bosse, pour coups à un cheval, à Roncq.

JEU DE HASARD. — Un franc d'amende à Arthur Poulain, de Reckem, pour jeu de « posez, marquez ».

EX-PRISON. — Adolphe, Fidèle et Louis Borlet, marchands de « bois cassé », rue du Moulin-Fagot, cour St-Pierre, se sont battus. Ils se présentent à l'audience en état d'ivresse et déclarent au juge qu'ils n'ont rien fait, pas peur. Le juge leur répond en les condamnant à 1 jour en prison et à 3 fr. d'amende.

Le jour de prison à Albert Dehaere, domestique à Roubaix, pour coups à un contre-maître de la corroterie de M. Waququier, rue Vauban, à Mouvaux.

Le GOLPOTAGE. — Deux amendes de 10 francs pour recidive à un colporteur de journaux non muni du récépissé de déclaration prévu par la loi de 1835 sur la presse.

HATEZ-VOUS MESDAMES à faire vos solutions de beurre de conserve, puisque nous voilà arrivés à l'époque de la saison favorable. La Economie mobile, 71, rue de Tourcoing, vous mettra en pot, au prix de 1 fr. 40 le litre, un beurre extra garanti un an de conservation parfaite. Ce beurre a fait la renommée de cette maison depuis quelques années, c'est pourquoi elle n'en fait une vraie spécialité. Téléphone 18.31.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING
du 23 mai

Naissances. — Maurice Poutilly, rue Fin-de-la-Croix, cour Davelosse; — Edmond Vandermolen, rue de Madrid, 26.

Décès. — Jeanne Verhoest, 2 ans, rue de la Latte, 101.

BOUSBEQUE
Accident. — Jeudi soir, vers 4 heures, Mme Filpo, occupant l'estaminet « A la Distillerie » descendait l'escalier « A la Distillerie » quand elle fut atteinte par un objet dur, soudain elle fit un faux-pas et tomba jusqu'à terre. Le mari, relevé l'entant et sa mère. Suzanne n'a aucun mal, mais la mère à la jambe gauche cassée. Le docteur Dumont donna immédiatement les soins nécessaires et déclara que Mme Filpo aurait à garder le lit pendant six semaines.

COFFRES-FORTS GRUSON
CONTRE LE FEU ET LE VOL
21, rue Royale, 21, LILLE

BONDUES
La fête de la Mutuelle Saint-Vaast. — La Société de secours mutuels Saint-Vaast aura sa fête annuelle le lundi de la Pentecôte. Un obit sera célébré à 11 h. du matin pour les membres honoraires et participants décédés. Une assemblée générale des membres participants aura lieu ensuite à la mairie.

Arrestation d'un voleur. — Hier matin, vers 5 heures, M. Louis Veris, cultivateur agricole demeurant au village de la Chapelle, accompagné de sa femme. La pluie étant survenue, il revint et fut tout étonné de trouver la porte ouverte. Au moment où il entra, un individu en costume civil le rattrapa. Aidé d'un voisin, il maintint son prisonnier. Ce dernier avait dévalisé la maison et préparé un paquet de vêtements et de bijoux. M. Veris le volait sans qu'il s'en aperçût.

Le voleur se nomme Julien Lecluse, né à Denillemont le 13 juillet 1877, domicilié à Lille. Il était sorti de prison il y a deux ans. C'est la cinquième fois que Lecluse est arrêté pour vol. Il a été conduit à la gendarmerie de Tourcoing.

MOUVAUX
Blessé en nettoyant sa bicyclette.

Cyrille Vandevoorde, rue Mirabeau, en voulant régler la chaîne de sa bicyclette, se blessa à la main gauche en se saisissant de la chaîne et du pignon de la roue arrière. L'ongle de l'annulaire a été arraché, la dernière phalange du médus a été brisée. Il a reçu les soins nécessaires du docteur Butruille qui lui a prescrit plusieurs semaines de repos.

Accident de travail. — A la Corderie Deblock frères, François Capelle, demeurant rue Mirabeau, travaillant au séchoir, a reçu un coup de pied de cheval dans la région du talon. Il présente des contusions du calcaneus. 10 jours de repos. Docteur A. Butruille.

Une agression. — Vendredi matin, à six heures et demie, l'agent Armand Jacquemin, 34 ans, demeurant rue Basse, après son travail de nuit terminé chez M. Albert Pollet, à Tourcoing, prenait le sentier de l'Épinette pour rentrer chez lui. Arrivé au-dessus de la ferme de l'Épinette, il fut accosté par Florent Willem, 34 ans, domicilié à Verriervy, qui travaillait temporairement à Tourcoing. Ce dernier n'aurait contre Jacquemin une haine remontant à plusieurs mois. A peine avait-il rencontré Jacquemin, qu'il sortit de sa poche un gourdin armé d'une balle de plomb à son extrémité, et frappa à trois reprises différentes sur la tête de son adversaire qui atterrit en haut du maxillaire gauche, près de l'oreille, et à l'avant-bras gauche. Le docteur Ach. Butruille, de Mouvaux, qui a prodigué ses soins à Jacquemin, a constaté des plaies contuses dont une ayant déterminé un épanchement sanguin par l'oreille.

Jacquemin, tant bien que mal, se défendit contre son agresseur qu'il réussit à amener à la mairie de Mouvaux, au bureau de M. Petiot, commissaire de police.

Ce dernier, après avoir rédigé procès-verbal contre Willem, l'a laissé en liberté. Willem ne regrette pas son acte et a déclaré devant le commissaire qu'il recommencerait.

LILLE-CINEMA 11-13, Parvis St-Maurice, Lille, Lille. Salle confortable, luxueusement éclairée. A deux pas de la gare. A proximité de la tête de ligne de tous les tramways. Foyer et salon de lecture ouvert au public. Tous les soirs, à 4 heures et demie, spectacle de gala.

Les dimanches, à 2 heures et demie et à 4 heures et demie.
Les lundis, mercredis et jeudis, à 4 h.

LILLE
Incendie à la filterie Vrau

Vendredi, vers 3 heures 1/4 de l'après-midi, un immense panache d'épaisse fumée noireâtre couronnait soudain la façade de l'importante filterie Vrau, située, comme on le sait, rue du Pont-Neuf, à proximité du quai de la Basse-Déule.

Rapidement le bruit, accrédité par le passage précipité des pompiers, se répandit en ville que cet important établissement était en proie à une incendie, et une foule de plusieurs milliers de personnes se porta dans la rue du Pont-Neuf. Les curieux furent déçus fort heureusement, et l'incendie fut, grâce aux courageux efforts des pompiers, localisé à la cave où il s'était déclaré.

L'ALARME
Vers 3 heures 1/4, plusieurs ouvriers virent tout à coup un énorme jet de flammes

et de fumée jaillir d'un ventilateur dont l'ouverture donne sur la terrasse qui surmonte la toiture. Ils quittèrent précipitamment leurs ateliers, s'arrêtant à quelques mètres et attendant le feu; mais ils durent bientôt reconnaître que leurs efforts seraient insuffisants. Le feu s'était déclaré dans la cave de l'immeuble où fonctionnent six bennes et où étaient entassées de nombreuses marchandises.

L'ordre fut alors donné de cesser le travail dans tous les ateliers. La sortie du nombreux personnel s'effectua avec calme.

LES SECOURS
Dix minutes après, les pompiers arrivaient; seuls du poste du Beugnais, rue Princesse, de la Halloirie, rue de la Boignerie, ceux de la rue Malus avec la grande échelle et une pompe à vapeur et s'installaient dans la rue du Pont-Neuf. Sous les ordres du commandant Deblat, deux capitaines Crombez, Aerts et du lieutenant Ravet, les secours furent promptement organisés.

De nombreuses lances alimentées par l'eau du canal et celle d'un réservoir de la rue du Pont-Neuf furent mises en batterie; deux pompiers, armés du casque respiratoire, s'engagèrent dans la cave et arrosèrent la fournaise. L'eau eut pour effet, pendant un certain temps, d'augmenter encore la quantité de la fumée qui s'échappait en tourbillonnant du ventilateur et de deux tuyaux d'échappement, mais peu à peu l'intensité du feu diminua dans la cave et l'on put alors donner les ordres de fil et tirer les marchandises.

Pendant que l'on s'occupait de la cave, le danger cependant menaçait ailleurs, mais les pompiers et le personnel de la maison veillaient. Les tuyaux d'échappement de la cave étaient échauffés, au passage continu de la fumée brûlante et l'un d'eux avait été brisé. Dans la cave, les marchandises, près de l'escalier qui se trouve à l'entrée, du côté de la rue du Pont-Neuf, déjà des étincelles tombaient dans l'atelier. Il fallut pour éviter ce nouvel incendie, démonter la partie supérieure de la bouche d'air et démolir à coups de hache les portes calées.

Après avoir refroidi les tuyaux s'arrachés, on pour inonder la cave, les pompiers établirent une lance à l'ouverture de chacune des bouches d'air et du ventilateur.

A cinq heures, l'eau avait atteint dans la cave la hauteur d'un mètre et tout danger était écarté.

Les dégâts s'élevaient à la somme de 2.000 francs couverts par une assurance. L'incendie serait dû à un échauffement de résidus de fil déposés par les bennes.

LE SERVICE D'ORDRE
En raison du grand nombre de touristes qui envahissent les abords de la filterie, M. Marmontel, commissaire de police du quartier, organise un service d'ordre dans la rue du Pont-Neuf. Il se trouve ainsi sur les lieux un détachement de 10° chasseurs à cheval sous les ordres du maréchal des logis Trépo. Quatre gendarmes, sous les ordres du brigadier Leclot, coopèrent également à maintenir la foule.

Nous avons remarqué sur le théâtre de l'incendie, MM. Remy et Druet, conseillers municipaux, le capitaine Vallois, du train des équipages, etc.

BOURSE DE BRUXELLES
DU 23 MAI

FONDS D'ÉTAT
PROVINCES VILLES

Brente 3 %, 5^e série 95 00 95 00
Bruxelles 1907, 2 50 95 00 95 00
Bruxelles 1907, 3 1/2 95 00 95 00
Anvers 1907, 2 50 95 00 95 00
Anvers 1907, 3 1/2 95 00 95 00
Lille 1907, 3 95 00 95 00
Lille 1907, 3 1/2 95 00 95 00
Lille 1907, 2 95 00 95 00
Lille 1907, 2 1/2 95 00 95 00
Lille 1907, 2 1/2 95 00 95 00
Lille 1907, 2 1/2 95 00 95 00

CHARRONNAGES

Ameurbour (3 novembre 1908) 100 00 100 00
Ameurbour (30 septembre 1908) 100 00 100 00
Bermaux (15 mai 1908) 100 00 100 00
Bois-d'Arroy (1^{er} avril 08) 100 00 100 00
Bois-d'Arroy (act. pr.) 100 00 100 00
B-E Lambusart, 30 oct. 08 100 00 100 00
Borinage central (30 avr. 08) 100 00 100 00
Charbonn. belge (15 avril 08) 100 00 100 00
Chavallière à Dor (1^{er} mai 09) 100 00 100 00
C-Furstenberg p. 1^{er} mai 09 100 00 100 00
C-Furstenberg p. 2nd avr. 09 100 00 100 00
Concorde